

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

Séance du : DIX HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS
(18 septembre 2023)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 septembre deux mille vingt-trois à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

**Acquisition
parcelle AM340
Nouvelle Coupée**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERIE Maguy, RENAUD Sylvain (arrivé à 18h51 pouvoir donné à Florian Duvernay), PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN, Laurent, MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane.

Etaient excusés : BRASSEUR Loic est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BUHOT Patrick, ROSSIGNOL Michel est excusé et ne donne pas de pouvoir, BEAUDET Adrien est excusé et donne pouvoir à MONTEIX Anne.

Absent : GARLET Teddy.

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
24

Rapporteur : Patrick BUHOT

EXPOSE

La commune de Charnay-lès-Mâcon et la SEMCODA (Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain) ont convenu, par convention approuvée par délibération le 13 décembre 2021, l'acquisition de la parcelle AM 340 pour un montant de 180 000 € HT.

Cette parcelle, d'une surface de 2 352 m², est située à l'angle de la rue de Pologne et de l'allée de Roumanie et, cette acquisition permettra de stopper la densification de ce quartier et dont l'usage fera l'objet d'une concertation pour son aménagement.

La consultation des domaines est obligatoire lors d'acquisition supérieure à 180 000 € HT, les services de la commune ont néanmoins saisie l'administration de l'Etat. Cette dernière a confirmé que – pour cette opération et du fait du montant égal au seuil – une consultation n'était pas nécessaire.

L'ensemble des frais afférents à la transaction immobilière (frais d'acte) sera à la charge de la commune, l'ensemble des frais étant estimé à 4 000 € maximum, du fait d'une acquisition avec une TVA sur marge à 0€.

Il est ainsi demandé au conseil municipal :

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle AM 340 à 180 000 € HT (TVA sur marge 0 €.) située à l'angle de la rue de Pologne et l'allée de Roumanie. L'ensemble des frais afférents à la transaction immobilière (frais d'acte) sera à la charge de la ville, soit environ 4 000 €.

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 19 septembre 2023

Le Conseil a été
convoqué le :
12 septembre 2023

- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition à venir ainsi que tout document afférent.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,
VU la délibération du 7 décembre 2021 relative aux accords avec la SEMCODA concernant les accords sur la Nouvelle Coupée,
VU la convention entre la Commune et la SEMCODA de 2021,
VU le plan cadastral joint en annexe,
VU l'avis favorable des commissions réunies du 6 septembre 2023,

Le rapporteur entendu,

Après interventions de P. LOPEZ, JP. PETIT et Mme le Maire.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE :

- l'acquisition de la parcelle AM 340 appartenant à la SEMCODA à la Nouvelle Coupée située à l'angle de la rue de Pologne et l'allée de Roumanie ;
- au prix de 180 000 € net, étant convenu que l'ensemble des frais d'acte, estimés à 4 000€ maximum seront à la charge de la commune ;
- le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition à venir ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Christine ROBIN